



*En partenariat avec*

**Séminaire de Recherche**

# **Stratégie bas carbone des entreprises et des institutions financières**

**Paris - 14 juin 2018**

**Appel à Communications**

**Date limite : 16 avril 2018 – 17h00 UTC**

Avec le regard scientifique de :



**Beyond Ratings**  
*Sovereign Risk Matters*



## 1. Contexte et objectif du séminaire

La mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat modifie nos modes de production et de consommation. Il est désormais essentiel que les entreprises anticipent le monde bas carbone de demain en définissant des stratégies climat compatibles avec l'objectif d'un monde décarboné. Elles doivent se fixer des objectifs de réduction des émissions de GES cohérents avec les trajectoires technologiques, organisationnelles et sociétales de transition bas carbone et mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre ces objectifs. Les exemples sont déjà fort nombreux, en France et dans le Monde, d'entreprises pilotes, petites ou grandes, qui imaginent et mettent en œuvre de telles stratégies dans tous les secteurs. Le secteur financier en offre un exemple relativement récent mais frappant, de par l'effet de levier qu'il est susceptible d'entraîner.

Néanmoins, il est indispensable de se poser la question des impacts de ces démarches (volontaires ou issues de politiques publiques) des entreprises et, plus largement de l'effet réel de l'Accord de Paris sur les stratégies et les pratiques des entreprises. Cela concerne aussi bien les engagements des entreprises de biens et de services, les aspects juridiques associés ou les changements de pratiques de la part des investisseurs orientant les flux financiers vers des entreprises jugées plus vertueuses et / ou des projets idoines.

Le séminaire abordera un premier niveau d'analyse de ces impacts à travers la description de dispositifs d'observation et d'évaluation des pratiques bas-carbone des entreprises et leurs premiers résultats (Axe thématique 1).

D'un point de vue méthodologique, les engagements de réduction d'émissions de GES doivent être suffisamment ambitieux pour limiter le réchauffement climatique en deçà de 2°C supplémentaires d'ici la fin du siècle par rapport à l'ère préindustrielle. Cela nécessite que les entreprises se positionnent par rapport à des trajectoires de transition bas carbone robustes et pertinentes. Le séminaire traitera ainsi également des outils et des méthodes pour aider les entreprises à concevoir et implémenter leurs stratégies bas carbone (Axe thématique 2).

Sous cet angle méthodologique, en lien avec la comptabilité des émissions de GES et avec la communication associée, certaines entreprises mettent en avant des instruments spécifiques dont la pertinence fait encore débat. L'axe thématique 3 abordera des outils comme la neutralité carbone ou l'estimation des émissions évitées. L'axe thématique 4 traitera de l'approvisionnement des entreprises par des vecteurs énergétiques décarbonés, avec des outils comme les garanties d'origine ou l'autoconsommation. Quelle est la définition précise de ces termes ? Quels sont les forces et limites de ces approches et dans quelle mesure cela change les pratiques des entreprises en termes de management de GES ?

Adossé au colloque « Climat 2050 : vers un monde décarboné », ce séminaire de recherche tentera d'ouvrir les débats en réunissant acteurs de la recherche, entreprises et consultants.

Des propositions de communications sont attendues sur ces 4 axes thématiques, décrits plus en détail ci-après.

## 2. Programme du séminaire

La matinée de ce séminaire sera concentrée sur l'avancement des 4 projets issus de l'appel à projets recherche de l'ADEME en 2016 sur la comptabilité carbone. Ces projets sont les suivants :

Acronyme	Projet
<b>CCS</b>	Etude du contenu carbone de la consommation des français Coordonnateur : Observatoire Français des Conjonctures Economiques, fondation nationale sciences politiques, Paris 7e Partenaire : Beyond Ratings, Montreuil
<b>CSC PME</b>	Comptabilité et Stratégie Carbone des PME Coordonnateur : Toulouse Business School, Toulouse Partenaires : - SARL ECIC, Itteville - ECO2 Initiative, PARIS 10E - Ecole de management, Grenoble - Ecole hôtelière de Lausanne - Association Bilan Carbone, Paris 2E
<b>IODA</b>	L'empreinte carbone de la demande finale intérieure et des importations de la France. Comparaison des bases de données, focus " filières métaux " et analyse des vulnérabilités Coordonnateur : BRGM, Orléans Partenaire : SEURECO, Paris
<b>TERFICA</b>	Territoire et filière forêt-bois : la stratégie carbone comme interface Coordonnateur : APESA, Pau Partenaires : IRSTEA, Antony ADERA, Pessac

L'après-midi sera ensuite consacrée aux présentations et discussions sur les thématiques identifiées dans cet appel à communications. Cela se fera sous la forme d'ateliers organisés en deux parcours en parallèles.

Les contributions non sélectionnées pour présentation orale, mais jugées intéressantes, pourront faire l'objet de posters.

## 3. Thématiques

### Axe 1 : Impacts de l'Accord de Paris sur les entreprises et les institutions financières

Au niveau du suivi des engagements de réduction de GES (volontaires ou issus de politiques publiques) de la part des entreprises et des institutions financières, les contributions attendues devront notamment s'intéresser à une approche pertinente pour suivre, de manière globale, ces engagements réalisés dans le cadre du Global Climate Action Agenda et identifier les besoins, les données nécessaires et les niveaux d'agrégation pertinents. Les travaux de recherche étudiant les impacts dans les pratiques de ces acteurs sont également attendus, de même que ceux s'intéressant à l'intégration du risque climat dans les stratégies. Pour les acteurs de la finance, il faudra notamment s'intéresser à ces questions au regard du contexte réglementaire français (article 173-VI de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte) et du contexte international (TCFD - Task Force on Climate-related Financial Disclosures).

Le sujet des risques juridiques encourus par les entreprises et les institutions financières suite à l'Accord de Paris constitue également un sujet émergent. Les questions soulevées par ce sujet relèvent de la responsabilité juridique de ces acteurs vis-à-vis du climat. Est-ce qu'ils ont anticipé ce risque juridique ? Est-ce qu'ils sont déjà directement concernés par des contentieux ? Comment s'organisent-ils pour améliorer leurs pratiques et répondre à cet enjeu ?

## **Axe 2 : Comment définir des trajectoires de transition bas-carbone pour les entreprises ?**

Sur ce deuxième axe, les contributions attendues devront se focaliser sur les méthodologies et les outils permettant de définir ou de consolider des trajectoires de transition bas carbone qui permettent aux entreprises de se définir des objectifs de réduction en cohérence avec la décarbonisation de l'économie, de les mettre en œuvre et de les suivre.

La question des outils et des méthodes disponibles (exemple : SNBC, visions prospectives, AIE...) constitue un axe de recherche à investiguer pour mener à bien ce travail, tout comme celui des acteurs à mobiliser (pouvoirs publics, agences de l'environnement, laboratoires de recherche...).

La question de l'échelle géographique (mondial, continental, national, local, marchés...) pour ces trajectoires est également à étudier en fonction des besoins que peuvent avoir les différents utilisateurs de ces trajectoires (entreprises et types d'entreprises, pouvoirs publics, acteurs de la finance...).

Au-delà de la réduction des émissions directes des entreprises, la question plus générale de l'empreinte carbone de l'entreprise (avec les démarches d'éco-conception par ex.) ou les défis de la sobriété, comme levier possible pour la transition mais aussi comme facteur déstabilisateur d'un modèle d'affaires, pourront être abordés.

## **Axe 3 : Emissions évitées et neutralité carbone : deux sujets à approfondir et à cadrer**

Au-delà des outils et méthodes pour l'accompagnement des stratégies bas carbone des entreprises, cette thématique est focalisée sur certains instruments spécifiques d'évaluation GES qui commencent à être utilisés. Leur effet mérite d'être analysé, aussi bien sur le plan quantitatif que sur le plan des logiques d'intervention ou des dynamiques qu'ils entraînent, tout comme le besoin de cadrage de ces instruments, que ce soit au niveau de la méthodologie ou de la valorisation (communication). Il s'agit également de bien identifier les déterminants qui amènent les entreprises à utiliser ces approches.

Des contributions sont attendues sur l'analyse des mécanismes et des pratiques de neutralité carbone, et étudieront notamment les potentiels, les avantages de ce dispositif mais aussi les limites et faiblesses pour les entreprises, les pouvoirs publics et les territoires.

Concernant l'évaluation des émissions évitées, des contributions sont attendues pour étudier les forces mais aussi les faiblesses de cette approche et pour améliorer les cadres méthodologiques existants pour les entreprises et les projets.

## **Axe 4 : Approvisionnements en vecteurs énergétiques décarbonés : garanties d'origine ; autoconsommation. Quelle efficacité carbone de ces dispositifs ?**

Le recours à des vecteurs énergétiques décarbonés (électricité notamment) fait partie de la panoplie de décarbonisation accessible aux entreprises. Les outils de certification ou de promotion des approvisionnements décarbonés, tels que les garanties d'origine ou l'autoconsommation (à l'échelle du foyer ou de l'îlot) par exemple, constituent le dernier axe thématique du séminaire.

Les garanties d'origine de l'électricité et du gaz d'origine renouvelable font l'objet d'une réglementation (européenne et française) et ils sont encouragés par les pouvoirs publics, notamment dans la logique d'extinction des tarifs d'achats garantis. Les entreprises sont donc tentées d'y avoir recours, pensant s'assurer d'un approvisionnement énergétique décarboné. Mais simultanément, les garanties d'origine continuent de faire l'objet de débats quant à leur pertinence et à leur efficacité.

De manière complémentaire ou contradictoire aux travaux déjà menés sur ces sujets, les contributions attendues traiteront les questions soulevées par ce sujet:

- Comment cela permet de faire évoluer les pratiques des entreprises ?
- Quelle est l'efficacité du dispositif ? Permet-il de développer concrètement les énergies renouvelables ? Sous quelles conditions ?

## **4. Modalités de soumission**

Les auteurs sont invités à envoyer leur proposition sur une page A4, selon le formalisme suivant :

- Titre de la communication
- Nom des auteurs (l'auteur présentant la contribution sera souligné), affiliation / organisme et email de contact
- Mots-clés (6 au maximum)
- Axe choisi
- Type de proposition : communication orale ou poster
- Résumé : **3000 signes maximum (espaces compris)** présentant les objectifs de la communication, la problématique abordée, et les principaux résultats et conclusions des travaux présentés. Les résumés peuvent inclure une figure ou un schéma.

Les résumés seront envoyés en format .pdf, Microsoft Word ou OpenOffice à l'adresse suivante avant le **16 avril 2018 à 17h00 UTC** : [centrederessourcesges@ademe.fr](mailto:centrederessourcesges@ademe.fr)

Les communications orales auront une durée de 15 minutes Une session spécifique sera organisée pour les posters.

Le séminaire donnera lieu à la mise en ligne d'actes, constitués par les résumés sélectionnés et les supports de présentation du séminaire (et éventuellement une version rédigée de la présentation).

## **5. Langue**

La langue du séminaire est le français mais le séminaire est ouvert à des chercheurs de tous pays.

## **6. Calendrier**

Le calendrier associé à cet appel à communications est le suivant :

- 16 avril 2018 : date limite pour l'envoi des résumés
- Fin avril : sélection des candidats par le comité scientifique
- 14 juin 2018 : séminaire à Paris

## **7. Composition du comité scientifique**

La liste des membres du comité scientifique est la suivante :

Franck AGGERI (Mines ParisTech)

Rodolphe BOCQUET (Beyond Ratings)

Yann BRIAND (IDDRI)

Bernard BOURGES (IMT Atlantique)

Mélodie CARTEL (Grenoble Ecole de Management)

Edouard FOURDRIN (ADEME)

Patrick JOLIVET (ADEME)

Charles-Adrien LOUIS (B&L Evolution)

Guillaume NEVEUX (I Care & Consult)

Fanny PENET (O2M Conseil)

Romain POIVET (ADEME)